

Agréation en betteraves sucrières



gazelle® SG

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le Gazelle® SG a reçu une agréation temporaire de 120 jours pour lutter contre les pucerons en betteraves sucrières. L'autorisation est valable du **17/03/2023** jusqu'au **14/07/2023**.

Agréation:

- **Stade d'application** : début du recouvrement de l'interrang : 10% des plantes des lignes adjacentes se touchent - la racine de la betterave atteint sa taille de récolte (BBCH 31-49)
- **Délai avant la récolte** : 28 jours
- **Mesures de réduction du risque** : zone tampon de 1 m avec technique réduisant la dérive de min. 75%
- **Remarque** : max. 1 application/12 mois
- **Pour lutter contre** : pucerons (Aphididae / Lachnidae / Callaphididae)
- **Dose** : 0,25 kg/ha
- **Nombre d'application** : 1



10 mars 2023

Pour un conseil spécifique contactez

Géraldine Halleux 0492 97 36 62 - Damien Dirick 0497 65 06 70



Certis Belchim
GROWING TOGETHER

www.certisbelchim.be

GAZELLE SG (9807P/B - 200 g/kg acétamipride) est un produit de Certis Belchim B.V. Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Ne polluez pas l'eau avec le produit ou son emballage.